

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la proposition du CAUE de la Moselle de prêter à titre gracieux l'exposition « Moselle, Terre d'histoire – terre d'Avenir », afin qu'elle soit présentée au Cap'Orne,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un contrat de location avec le C.A.U.E. de la Moselle – 17 Quai Wiltzer 57000 METZ, représenté par Arnaud SPET, son Directeur, pour le prêt à titre gracieux l'exposition « Moselle, Terre d'histoire – terre d'Avenir », comprenant 18 panneaux, afin qu'elle soit exposée dans les locaux du Cap'Orne – rue du Vieil Amnéville à Amnéville,

Article 2 : que le prêt est consenti pour la période du 08 au 31 janvier 2024,

Article 3 : que le syndicat aura à sa charge les frais de transport et l'assurance du matériel.

Rombas, le 03 janvier 2024

Affichage au siège le 10 JAN 2024

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER